



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020**  
**20H30 – SALLE JUSTICE DE PAIX – MAIRIE DE MARSANNE**

L'intégralité des échanges est disponible en vidéo sur le site de la commune [www.marsanne.fr](http://www.marsanne.fr)

**Date de la convocation** : 13 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-septième jour du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de Marsanne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à vingt heures et trente minutes en Mairie de Marsanne, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Damien LAGIER, Maire.

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19, prenant en compte l'état sanitaire et conformément aux recommandations gouvernementales, M. le Maire a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil, que celle-ci se déroulerait en respectant les gestes barrières habituels de prévention.

La séance était filmée et enregistrée, pour archive et diffusion auprès du public sur le site de la commune [www.marsanne.fr](http://www.marsanne.fr).

**Secrétaire de Séance** : Mme Amandine BERT, benjamine de l'assemblée.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire donne la parole à Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, pour faire l'appel des membres du Conseil Municipal.

**Présents selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal** : M. Damien LAGIER, Mme Bernadette PORTE, M. Stéphane POLNARD, Mme Yolande URLACHER, Mme Muriel VIVIERS, M. Pierre PETIT, Mme Sophie GRZELCZYK, Mme Pascaline FREYDIER, M. Raphaël COMTE, M. Yann REYNAUD, Mme. Amandine BERT, M. Philippe CHAMBOLLE, Mme Frédérique HUGON et M. Jean-Christophe HENRY.

**Excusés** : M. Fabrice NOCERA (Pouvoir à M. Stéphane POLNARD)

**Absents** : Néant.

Mme Amandine BERT, Secrétaire de séance, procède ensuite à lecture de l'ordre du jour.

M. Le Maire de Marsanne fait commencer les travaux selon l'ordre du jour précédemment lu.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2020**

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance précédente.

**M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.**

**Les résultats du vote à main levée sur cette délibération sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**



- **Pour : 15**
- ✓ **APPROBATION de l'assemblée à l'unanimité** du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020.

## 2. PRESENTATION DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS DROME-ARDECHE PAR M. VINCENT MARTEL

---

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Vincent MARTEL, technicien garde forestier ONF, qui présente l'ONF en France, dans la Drôme et à Marsanne. M. Martel s'occupe de 11 forêts du secteur, et Marsanne est la plus grande (1 034 hectares). Son travail consiste à l'encadrement des professionnels du bois et des personnes intervenant dans la forêt.

La gestion de la forêt de Marsanne se base sur le document d'aménagement 2010-2029 en cours.

La commune paie à l'ONF des taxes à l'État (2 euros par hectare) auxquelles se rajoutent les frais de garderie de 12% des recettes de la forêt communale (pour Marsanne les Éoliennes, le relais télécom des éoliennes, la Forêt de Robin, la ligne EDF et les coupes affouagères).

## 3. DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) DE MONTEILIMAR-AGGLOMERATION

---

M. Le Maire Damien LAGIER expose à l'assemblée le courrier du Président de Montélimar-Agglomération indiquant la décision du Conseil communautaire de Montélimar Agglomération du 29 juillet 2020 concernant la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) composée de conseillers municipaux des communes membres dont Marsanne.

Il convient donc que le Conseil municipal procède à l'élection de son représentant.

M. le Maire se propose de représenter lui-même la commune à cette commission en tant que titulaire et M. Fabrice NOCERA en tant que suppléant.

**M. Le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.**

**Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :**

- **Votants : 15**
  - **Suffrages Exprimés : 15**
  - **Contre : 0**
  - **Abstentions : 0**
  - **Pour : 15**
- ✓ **ÉLECTION à l'unanimité** de M. le Maire Damien LAGIER comme représentant de la commune à la CLECT, avec M. Fabrice NOCERA en tant que suppléant.

## 4. DESIGNATION DES ELUS AYANT DELEGATION DU MAIRE POUR LA SECURITE PREVENTIVE DANS LES ERP

---

M. Le Maire Damien LAGIER donne la parole à M. Stéphane POLNARD, Adjoint au Maire en charge des Bâtiments Communaux. Ce dernier expose au Conseil Municipal que le Préfet de la Drôme a sollicité la municipalité suite au renouvellement du conseil municipal pour la désignation d'élus municipaux affectés à la sécurité préventive dans les ERP, ceci conformément à l'article L 2122-18 du CGCT.



M. Stéphane POLNARD propose les quatre élus suivants :

1. M. Stéphane POLNARD
2. Mme Bernadette PORTE
3. M. Yann REYNAUD
4. M. Philippe CHAMBOLLE

**M. Stéphane POLNARD met alors au vote cette délibération.**

Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

- ✓ **DÉSIGNATION** à l'unanimité des 4 élus indiqués ayant délégation du Maire pour la sécurité préventive dans les ERP.

## **5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

---

M. le Maire Damien LAGIER présente au Conseil municipal la circulaire du 31 juillet 2020, de M. le Préfet, relative au renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales suite à l'installation des nouveaux conseils municipaux.

M. le Maire précise que la composition de la commission de contrôle diffère selon le nombre de listes représentées au conseil municipal.

S'agissant des communes dans lesquelles deux listes sont représentées au conseil municipal, la commission est composée de cinq conseillers municipaux dont :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Après en avoir délibéré, les membres suivants se proposent de participer à cette commission :

1. M. Pierre PETIT
2. M. Raphaël COMTE
3. M. Yann REYNAUD
4. Mme Frédérique HUGON
5. M. Jean-Christophe HENRY

**M. le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.**

Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**



- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**
- ✓ **DÉSIGNATION** à l'unanimité des 4 élus indiqués comme membres de la commission de contrôle des listes électorales.

## 6. DECISION D'EFFACEMENT DE LA DETTE DE M. JOËL MOULIN (DEMANDE DE LA DGFIP SUITE A DECISION DE LA BANQUE DE FRANCE)

---

M. le Maire expose au Conseil municipal la demande de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) concernant un effacement de dette de 1 613.40 € suite à la décision d'annulation prise par la commission de surendettement, le 7 novembre 2019, relatif à M. Joël MOULIN, pour plusieurs titres de recettes, émis en 2515 et 2016, en raison d'une situation irrémédiablement compromise.

**M. le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.**

**Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :**

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**
- ✓ **APPROBATION** à l'unanimité sur l'effacement de la dette de M. Joël MOULIN.

## 7. VALIDATION DE L'ACHAT D'UNE BANDE DE PARCELLE DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

---

Mme Bernadette PORTE, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, présente à l'assemblée la proposition de la SCI LA GRANGEONNE, représentée par M. et Mme DEVAUX Dominique et Marie-Claude, suite à un bornage, à leur initiative, sur leur parcelle cadastrée AK N° 179, située au 40 chemin des Amandiers.

Mme PORTE expose que la clôture et la haie existantes sont en retrait de la limite de leur terrain. Il est précisé que cette bande de terrain est située rue Jean Moulin, le long de la route départementale n° 57, en face de la Maison de Retraite des Côteaux de Marsanne. Sous cette bande de terrain, actuellement entretenue par la commune, existe une servitude d'eau potable.

Compte tenu de ces éléments, M. et Mme DEVAUX souhaitent céder cette bande de parcelle pour l'euro symbolique à la commune de Marsanne.

Mme Bernadette PORTE ajoute que cette acquisition sera authentifiée ultérieurement par un acte administratif dont les frais seront pris en charge par la commune soit 533.00 € hors taxes et 639.60 € TTC, selon un devis de l'entreprise EURYECE.

Mme Bernadette PORTE exprime ses remerciements à M. et Mme DEVAUX, au nom de la municipalité, pour leur démarche et leur état d'esprit.

**M. le Maire Damien LAGIER met alors au vote cette délibération.**

**Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :**



**MARSANNE**  
DRÔME PROVENÇALE

- **Votants : 15**
  - **Suffrages Exprimés : 15**
  - **Contre : 0**
  - **Abstentions : 0**
  - **Pour : 15**
- ✓ **APPROBATION à l'unanimité** sur l'achat de la parcelle de terrain indiquée ci-dessus par la commune.

## 8. PROCEDURE D'EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

---

Mme Bernadette PORTE, Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme, expose à l'assemblée que la municipalité est régulièrement sollicitée par des personnes résidant en zones Agricole et Naturelle sur des possibilités d'extension d'habitations et de construction d'annexes. Le règlement des zones A et N du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ne le permet pas ou seulement sous des conditions très restrictives.

Or, les lois pour l'Accès au Logement et en Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 et enfin la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (Macron) du 6 août 2015 ont assoupli les dispositions antérieures relatives aux constructions à destination d'habitations existantes en zones agricoles et naturelles, en autorisant les extensions et les annexes pour les constructions existantes en zones agricoles et naturelles sous conditions.

Les modifications proposées sont conformes à ce qui se pratique localement, à savoir :

- 1) Les extensions des constructions à usage d'habitation
  - Les extensions des constructions à usage d'habitation seront possibles dans la limite de 33 % de la surface initiale à condition qu'elle soit supérieure à 40 m<sup>2</sup> et que la surface après travaux n'excède pas 250 m<sup>2</sup> ;
  - La hauteur au faîtage est limitée à 8 m maximum et ne pourra pas dépasser la hauteur de l'habitation existante.
- 2) Les annexes
  - Les annexes non accolées aux habitations existantes seront construites à 20 mètres maximum de distance du bâtiment principal de l'habitation ;
  - La surface de plancher et de l'emprise au sol sera de 35 m<sup>2</sup> maximum ;
  - La hauteur au faîtage mesurée à partir du sol ne pourra excéder 5 mètres ;
  - La superficie des bassins de piscine sera au maximum de 50 m<sup>2</sup> ;
  - Les vérandas créées sur du bâti ancien devront être cohérentes avec l'existant.

Dans tous les cas, les constructions devront respecter le caractère architectural des lieux et paysages avoisinants. Les matériaux utilisés seront en harmonie avec l'existant.

Depuis le 27 mars 2017, la Communauté de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION est compétente pour mener les procédures d'évolution des documents d'urbanisme de son territoire. Aussi, il est proposé de solliciter la Communauté de MONTÉLIMAR AGGLOMERATION pour engager une nouvelle évolution du PLU et faire évoluer les règlements des zones A et N du PLU, dans le respect du Code de l'Urbanisme, permettant de prendre en compte ces besoins d'extension de l'habitat et de construction d'annexes.

**Mme Bernadette PORTE met alors au vote cette délibération.**



Les résultats du vote à main levée sur cette proposition sont les suivants :

- **Votants : 15**
- **Suffrages Exprimés : 15**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**
- **Pour : 15**

✓ **APPROBATION** à l'unanimité sur la procédure d'évolution du PLU de la commune.

## 9. POINT SUR LA CAMPAGNE 2020 DE FACTURATION DE L'EAU

M. Stéphane POLNARD, présente au Conseil Municipal un état des lieux de la production et de la consommation d'eau. La consommation d'eau aux réservoirs sur 1 an est de 136 691 m<sup>3</sup> et la facturation représente 96 511 m<sup>3</sup> d'eau. La différence importante peut s'expliquer entre des fuites, des pertes, des fraudes, soit plus de 30 %.

M. Stéphane POLNARD annonce un travail important pour diminuer cette différence.

## 10. POINT SUR LA CAMPAGNE 2020 DE FACTURATION DE L'EAU

M. Stéphane POLNARD présente au Conseil Municipal un état des lieux de la production et de la consommation d'eau. La consommation d'eau aux réservoirs sur 1 an est de 136 691 m<sup>3</sup> et la facturation représente 96 511 m<sup>3</sup> d'eau. La différence importante peut s'expliquer entre des fuites, des pertes, éventuellement des fraudes, soit plus de 30 %.

## 11. POINT DES SERVICES TECHNIQUES

M. Stéphane POLNARD présente au Conseil Municipal les différents travaux effectués par les services techniques, notamment les travaux autour de l'eau, sur les équipements de la municipalité, les bouches d'évacuation.

Les services techniques ont participé à la construction de la nouvelle rampe de l'école Émile Loubet, à l'accueil du pastoralisme dans la commune. Les Employés Communaux des Services Techniques ont également participé au nettoyage avant, pendant et après la brocante du 15-août.

## 12. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNALES

Bernadette PORTE précise que des candidatures ont été reçues pour les commissions ouvertes et présente donc la composition des différentes commissions :

COMMISSIONS	VICE-PRESIDENT	MEMBRES ELUS	MEMBRES NON ELUS
1. Budget, Finances et Marchés Publics	M. Fabrice NOCERA	Mme Amandine BERT M. Philippe CHAMBOLLE Mme Muriel VIVIERS	Mme Nicole DARCHES M. Denis FRANCHINI



**MARSANNE**  
 DRÔME PROVENÇALE

2.Agriculture	M. Raphaël COMTE	Mme Frédérique HUGON M. Stéphane POLNARD	M. Patrice FOUREL M. Thierry MOMMEE
3.Forêt	M. Stéphane POLNARD	M. Raphaël COMTE M. Fabrice NOCERA	M. Marc AVIAS M. Christian CHAINAS M. Michel PORTE Mme Anne VEDRENNE M. Vincent MARTEL
4.Patrimoine et Histoire	M. Pierre PETIT	M. Fabrice NOCERA M. Yann REYNAUD Mme Muriel VIVIERS	Mme Colette RAMOS
5. Urbanisme, Voirie et Réseaux	Mme Bernadette PORTE	M. Philippe CHAMBOLLE Mme Frédérique HUGON M. Pierre PETIT M. Stéphane POLNARD	M. Christian CHAINAS M. Jérôme CLAPIER Mme Nicole DARCHES M. Hervé ISSARTEL Mme Isabelle ISSARTEL Mme Carla FOUREL M. Jean-Paul LE BAIL M. Pierre MARX
6.Eau et Assainissement	M. Stéphane POLNARD	M. Philippe CHAMBOLLE M. Raphaël COMTE M. Fabrice NOCERA M. Pierre PETIT	M. Denis FRANCHINI M. Hervé ISSARTEL M. Michel HUGON
7.Développement Economique : Tourisme, Commerces, Entreprises et Artisanat	Mme Muriel VIVIERS	Mme Sophie GRZELCZYK M. Jean-Christophe HENRY	M. Alain CHAUDIER Mme Nadine MULLER
8.Action Sociale et Santé	Mme Pascaline FREYDIER	Mme Sophie GRZELCZYK Mme Frédérique HUGON Mme Yolande URLACHER	Mme Mélanie BUSTOS Mme Laurence DEBOS Mme Sylvie FOUREL Mme Valérie LAGARDE Mme Annie POGET
9.Education, Jeunesse et Sports	Mme Yolande URLACHER	Mme Pascaline FREYDIER Mme Sophie GRZELCZYK	M. Romain HERAN M. Michel PORTE
10.Culture, Festivités et Vie Associative	M. Yann REYNAUD	Mme Amandine BERT Mme Sophie GRZELCZYK M. Jean-Christophe HENRY Mme Bernadette PORTE	M. Christian CHAINAS Mme Laurence DEBOS Mme Monique SUPIOT M. Axel VAN EXTER
11.Communication	Mme Amandine BERT	Mme Sophie GRZELCZYK M. Jean-Christophe HENRY Mme Yolande URLACHER	Mme Nadine MULLER
12.Bâtiments Communaux	M. Stéphane POLNARD	M. Philippe CHAMBOLLE Mme Frédérique HUGON M. Yann REYNAUD M. Pierre PETIT Mme Bernadette PORTE	Mme Nicole DARCHES





**MARSANNE**  
DRÔME PROVENÇALE

### 13. POINT SUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

---

M. le Maire de Marsanne fait un point sur la création des Commissions Communautaires et explique que de nombreux thèmes composent chaque commission communautaire. De ce fait, le responsable de chaque Commission pourra se faire remplacer en fonction des thèmes de la réunion.

Les représentants de la commune aux commissions communautaires sont :

1. Démocratie Locale et lien entre les communes
  - M. Damien LAGIER, Maire
2. Développement
  - M. Damien LAGIER, Maire
3. Aménagement
  - Mme Bernadette PORTE, Adjointe
4. Environnement
  - M. Stéphane POLNARD, Adjoint
5. Famille
  - Mme Yolande URLACHER, Adjointe
6. Sports
  - Mme Yolande URLACHER, Adjointe
7. Culture
  - Mme Bernadette PORTE, Adjointe
8. Ressources et Moyens
  - M. Fabrice NOCERA, Adjoint

### 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

---

M. Le Maire Damien LAGIER propose de poser les dates des prochains conseils municipaux en accord avec les Conseillers Municipaux : jeudi 22 octobre 2020 et jeudi 3 décembre 2020. Le Grand Conseil aura lieu le 21 novembre 2020. Les dates pourront changer en fonction des contraintes sanitaires.

M. Le Maire Damien LAGIER annonce sa délégation au tourisme à Montélimar-Agglomération et son élection à la Vice-Présidence à l'Office de Tourisme de Montélimar-Agglomération. Il fait désormais également partie du bureau de l'Association des Maires de la Drôme et est vice-président du SMRBJ.

M. Philippe CHAMBOLLE demande si les places de parking devant le salon de coiffure seront prochainement libérées (places mobilisées pour la terrasse de la pizzeria), M. le Maire de Marsanne lui répond que cela sera fait dans les prochaines semaines, vu que la saison est finie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19 par M. Le Maire de Marsanne Damien LAGIER.**

Fait à Marsanne, le 19 septembre 2020

Le Maire de Marsanne,  
M. Damien LAGIER



La Secrétaire de Séance,  
Mme. Amandine BERT

